



## Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage

Le mandat qui s'achève est l'occasion de dresser le bilan de ces six années pour notre collectivité.

La refonte de la carte intercommunale et les adhésions de plusieurs communautés de communes ont profondément modifié le périmètre du SMGV. Élargi à 12 communautés de communes, le SMGV assure la gestion et l'entretien de **24 aires de stationnement** contre 12 en 2014 soit 434 places de stationnement. .

Attendues depuis de nombreuses années, les **2 aires de grands passages** prévues au Schéma départemental sont désormais une réalité. Celle du Mans a ouvert en 2019 tandis que les travaux de l'aire de La Flèche s'achèvent. Avec ces réalisations, la Sarthe est un Département exemplaire ayant rempli ses objectifs à 100%.

Cet effort de mutualisation dans la gestion des aires de stationnement a permis une **maitrise des frais de fonctionnement**. Ainsi, les frais de personnel liés à la gestion ont baissé de 19% en 4 années passant de 1 999 € par place et par an à 1 682 € entre 2017 et 2020.

Cette maitrise de nos dépenses de fonctionnement a été d'autant plus nécessaire que dans le même temps, nous avons subi **une baisse de l'aide de l'État** du fait de la mise en œuvre de nouvelles modalités de calcul de l'ALT. Elle représente une perte de 43% de recettes par place depuis 2014.

Ce repli du soutien de l'État m'a conduit à proposer à **une augmentation du financement du SMGV par les collectivités** de 0,15 € par habitant sur la durée du mandat (hors financement du Centre social). Je sais que l'effort demandé à chacun n'est pas anodin mais sans ce dernier il aurait été impossible de maintenir la bonne

gestion de nos terrains.

Durant ce mandat, le SMGV est également devenu le principal financeur du **Centre social Voyageurs 72** qui est notre partenaire incontournable pour assurer une certaine forme de sérénité dans la gestion de nos aires.

Enfin, comment ne pas évoquer la récente révision du Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage pour lequel le SMGV a beaucoup œuvré. Son adoption m'a conduit à proposer une **extension des missions du SMGV** afin d'assurer le portage d'une MOUS (maitrise d'œuvre urbaine et sociale) consacrée à l'amélioration de l'habitat des gens du voyage en Sarthe.

A n'en pas douter, 16 ans après sa création, le SMGV est devenu un partenaire incontournable dans la gestion de l'accueil des Gens du Voyage. Je suis fier du travail que nous avons accompli ensemble.

Au terme de mon troisième mandat à la tête de notre collectivité, je souhaite remercier les membres du SMGV pour la confiance qu'ils m'ont témoignée ainsi que l'ensemble de nos partenaires.

Je souhaite également saluer le travail réalisé par nos agents qui sous la conduite successive de M. PLESSIS, Mme HENRY et M. LEROUX ont permis ces évolutions.



**Christophe COUNIL**  
Président du SMGV  
Conseiller départemental de la Sarthe

✉ **S.M.G.V.**  
24 rue François Monier  
72100 LE MANS

📞 02.43.84.13.60

✉ [smgv-lemans@orange.fr](mailto:smgv-lemans@orange.fr)



**Pour suivre en direct les places disponibles sur les terrains**

<http://smgv-lemans.over-blog.com/>

### ■ Trois nouvelles collectivités rejoignent le SMGV

Pour cette dernière année de plein exercice, le SMGV a connu une nouvelle extension territoriale avec l'arrivée de 3 nouvelles communautés de communes en son sein.

C'est d'abord, la Communauté de Communes du Pays Fléchois qui a rejoint le SMGV au 1er janvier 2018. Le SMGV y aura la charge de gérer l'aire de stationnement de la Flèche et de réaliser l'aire de grand passage. L'année 2019 a été consacrée aux travaux de réhabilitation de l'aire de stationnement (travaux réalisés par la Communauté de communes suite aux dégradations intervenus sur l'aire en 2018) et au montage du dossier de création du terrain de grand passage. L'ouverture des deux terrains est programmée dans le courant de l'année 2020.

Au 1er février, ce fut le tour des Communautés de communes de Sablé-sur-Sarthe et de l'Huisne Sarthois de rejoindre le SMGV. A cette occasion, notre collectivité a pris en charge 4 aires de stationnement supplémentaires : Sablé-Sur-Sarthe et de Parcé-Sur-Sarthe (40 places caravane) et la Ferté Bernard et de Beillé (26 places caravane).

Ainsi, 12 collectivités sont, désormais, adhérentes au SMGV représentant la gestion de 24 terrains soit 434 places caravanes.



Parcé-sur-sarthe



La Ferté-Bernard

### ■ La mise en service de l'aire de grand passage du Mans

L'aménagement d'un terrain sur l'agglomération mancelle destinée à accueillir les grands passages estivaux, comptant parfois plus de 150 caravanes a été finalisé en 2019. D'une surface d'environ 4 hectares, la parcelle, propriété de Le Mans Métropole, est située dans le secteur de la Grande Sapinière au Mans, à proximité de la route de Ruaudin et du chemin aux Bœufs.



Des travaux d'aménagement complémentaires ont été réalisés début 2019 pour un montant de 13 461.47 € suite à l'incendie des locaux techniques intervenus en décembre 2018.

L'aire d'accueil du Mans a permis d'accueillir dans une bonne ambiance une dizaine de missions pendant l'année 2019 avec des équipements qui convenaient parfaitement à l'ensemble des voyageurs, cependant le SMGV n'a pas pu répondre à l'ensemble des demandes de stationnement de regroupement familiaux.

### ■ Le lancement des travaux de l'aire de grand passage de la Flèche

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage, 2 aires de grands passages sont programmées. La première étant en service sur Le Mans depuis mai 2019, la deuxième doit être mise en œuvre sur la commune de LA FLECHE. Le SMGV est maître d'ouvrage de ces travaux dans la mesure où la communauté de communes du pays fléchois a délégué sa compétence Gens du Voyage au SMGV

La Communauté de Communes du Pays Fléchois met à disposition du SMGV un terrain situé au lieu-dit La Pépinière à LA FLECHE. C'est sur ce terrain de 3 ha, le SMGV doit mettre en œuvre les installations nécessaires à l'accueil des missions sur l'aire de grand passage pour une ouverture en 2020.

L'année 2019 a été essentiellement consacrée au montage du dossier technique, à la recherche de financements et à la réalisation des premiers travaux d'aménagement pris en charge par la Communauté de Communes. L'ouverture est prévue au printemps 2020.

# VIE ET GESTION DES TERRAINS

PLUS DE 157 000 € DE RECETTES « VOYAGEURS » EN 2019.



Aires de stationnement	Dates d'ouverture ou de reprise	Composition de l'aire	Taux d'occupation	Ménages accueillis	Recettes encaissées
Mulsanne	23/05/2007	15 x 2 places	33.32 %	27	6 689.44 €
Roëzé-sur -Sarthe	04/07/2007	13 x 2 places	9.02 %	55	1 838.69 €
Saint-Jean -d'Assé	13/08/2007	5 x 2 places	69.59 %	48	3522.49 €
Neuville- sur-Sarthe	04/09/2007	5 x 2 places	98.90 %	19	5888.65 €
Yvré -l'Evêque	01/10/2007	15 x 2 places	50.81 %	118	12766.55 €
Le Mans	24/10/2007	25 x 2 places	76.42 %	217	28 184.02 €
Changé	04/12/2007	5 x 2 places	88.33%	16	6 397.12 €
Champagné	17/12/2007	6 x 2 places	91.32%	20	6 155.92 €
Thorigné-sur-Dué	23/03/2009	6 x 2 places	60.73 %	43	2 902.00 €
Bouloire	23/09/2009	4 x 2 places	5.00 %	15	353.68 €
Ecommoy	01/02/2011	5 x 2 places	36.11 %	25	3 446.49 €
Cérans-Foulletourte	04/09/2012	10 x 2 places	21.97 %	72	3 844.49 €
Saint-Marceau	01/09/2015	4 x 2 places	64.45 %	30	2 459.86 €
Le Lude	01/01/2017	8 x 3 places	34.83 %	79	3 956.75 €
Aubigné-Racan	01/01/2017	3 x 2 places + 3	75.89 %	65	3 410.45 €
Vaas	01/01/2017	3 x 2 places +3	77.21 %	45	3 722.63 €
Château Du Loir	01/05/2018	16 x 2 places	98.32 %	92	23 997.64 €
Montabon	01/05/2018	5 x 2 places	75.89 %	62	4 807.31 €
La Chartre Sur Le Loir	01/05/2018	8 x 2 places	53.29 %	51	5 182.52 €
La Flèche	01/01/2019	6 x 2 + 6 x 3pl.	0.0 %	0	0.00 €
La Ferté Bernard	01/02/2019	4 x 2+ 2 x 3pl.	90.33 %	24	8 979.44 €
Beillé	01/02/2019	6 x 2places	37.49 %	56	3 056.81 €
Sablé Sur Sarthe	01/02/2019	15 x 2places	38.90 %	126	8 009.39 €
Parcé Sur Sarthe	01/02/2019	2 x 2 + 2x3 pl.	34.9%	44	1 117.62 €
Grand passage Le Mans	01/05/2019	200 places		10	6 830 €
<b>TOTAUX</b>		<b>206 emplacements</b>	<b>49 %</b>	<b>1 359</b>	<b>157 831,84 €</b>

## Bilan de l'Aide de l'Etat à la gestion des aires d'accueil (ALT2)

Depuis 2016, l'État a modifié sa participation au financement avec la mise en œuvre de nouvelles modalités de calcul de son soutien financier. Celui-ci est, désormais, calculé en deux parties, l'une fixe et l'autre variable en fonction du taux d'occupation des aires.

↳ La part fixe est passée de 72,4 € à 56,5 € par place et par mois en 2019. Toutes les aires étant restées ouvertes toute l'année, cette part a été intégralement attribuée au SMGV pour un montant total de 270 183 €.

↳ La part variable est passée de 60,05 € à 75,95 € par place et par mois. Elle est calculée selon le taux d'occupation annuel de chaque aire d'accueil. Le total versé s'élève à 188 571,41 € en 2019.

**Ces évolutions conduisent, année après année, à une perte de recettes pour le SMGV. Ainsi de 2014 à 2019, l'aide moyenne de l'État est passée de 1 589 € à 1 107 € par place soit une baisse de 43,50% de l'aide de l'État. En théorie, cela représente une perte de recettes de 209 1088 € par année pour le SMGV.**

## État du personnel pour l'année 2019

L'année 2019 a été marquée par le départ de Mme Katell HENRY remplacée au poste de Directeur par M. Albert LEROUX son directeur adjoint.

### Equipe administrative de direction

- ▶ *Directrice* : Katell HENRY puis Albert LEOUX (à compter du 1er octobre)
- ▶ *Gestionnaire secteur nord et adjoint* : Christophe HARBERY.
- ▶ *Gestionnaire secteur sud* : Franck BRETON.
- ▶ *Assistante de direction* : Virginie DE JESUS MARQUES.

### Equipe accueil et technique à fin 2019 : (11 agents à temps plein et 1 à 80%)

- ▶ *2 assistants technique* : Joël CHAUVIN et Maxime BOULAY
- ▶ *5 agents titulaires* : Patricia ROSSIGNOL, Gérard JEAN, Céline VIGNON, Romuald HAQUIN, Thierry BLANDIN (titularisé au 1er novembre).
- ▶ *3 agents stagiaires* : Ghislaine BOUHDIT, Charlène BELLIER et Christophe HARBEY
- ▶ *2 agents en CDD* : Maël DUGUE, Stéphane TESSIER
- ▶ *1 contrat Parcours Emploi Carrières* : Soan OESOEP (*fin de contrat juin 2019*)

## Bilan financier 2019

La réalisation de l'exercice 2019 se solde par un **excédent de fonctionnement de 55 411.97 €** et un **déficit d'investissement de 44 014.30 €**. Le résultat global de l'exercice est positif : 11 397.67 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat cumulé s'élève à **94 566.07 €**

### ■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Recettes : 1 492 704,41 €

- Participation des membres (1,55 €/habitant) :	752 732,10 €	48,60 %
- Aide d'état à la gestion :	458 754,41 €	30,73 %
- Opérations d'ordre :	97.810,27 €	6,55 %
- Produit de service usagers :	159 344,70 €	10,77 %
- Recettes en atténuation de charges de personnel :	9 303,95 €	0,62 %
- Divers :	4 107,67 €	0,34 %

#### Dépenses : 1 437 292,44 €

- Charges de personnels :	702 522,15 €	48,87 %
- Charges à caractère général :	404 724,91 €	28,16 %
- Dotation aux amortissements :	190 620,34 €	13,36 %
- Subvention Voyageurs 72 :	117 053,56 €	8,14 %
- Intérêts bancaires :	19 573,80 €	1,36 %

### ■ SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Recettes : 218 115,31 €

- Dotation, fonds divers et réserves :	26 651.41 €	12.22%
- Opérations d'ordre entre sections :	191 083.90 €	87.6 %

#### Dépenses : 262 129,61 €

- Amortissement des subventions reçues :	97.845,43 €	37,33 %
- Emprunts en cours et dépôts de cautionnement :	61 937,63 €	23,63 %
- Aménagements terrains	52 242,61 €	20,69%
- Travaux bâtiments :	10257,70 €	3,91 %
- Matériel de transports :	3 500,00 €	1,34%

## Comité syndical

Le comité syndical s'est réuni 3 fois :

### ■ 1er mars 2019

- Modification des statuts du SMGV ;
- Terrain de grands passages ;
- Compte administratif 2018 ;
- Affectation des résultats 2018 ;
- Vote du Budget Primitif 2019.

### ■ 6 juin 2019

- Point sur les adhésions ;
- Terrain de grands passages ;
- Régimes indemnitaires ;
- Rapports d'activités 2018 ;
- Bilan 2018 du Centre social.

### ■ 30 septembre 2019

- Bilan aire de grands passages ;
- Modification du règlement des aires
- Organisation du travail ;
- Astreintes cadres et techniques.

Par ailleurs, régulièrement se tient un temps de travail entre l'équipe de direction du SMGV, le président et le Vice-président.

## Travail en réseau

Le SMGV travaille régulièrement avec le Centre social Voyageurs 72 , le pôle social départemental et d'autres services intervenants auprès des gens du voyage, l'Inspection Académique, la Direction Départementale des Territoires, différents services de la Ville du Mans et du Mans Métropole, notamment sur les questions de la scolarisation, de stationnements irréguliers et d'urbanisation.

Il a été l'un des principaux acteurs de la révision du Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

Il travaille également chaque fois que nécessaire avec les services de Police et de gendarmerie.

Enfin, sur la question des grands passages, le SMGV participe au réseau régional mis en place depuis 2014.